



Règlement Trail Court 2022 « Forêt de Lespinasse »

- 1- Obligation de courir avec un dossard non plié sur la poitrine. Chronométrage à puce.
 - 2- **Départ du Grand Couvert** : à 9h30' pour 15km (en solo) ou en relai à 2 de 2 fois 7,5km.
Ouverture des inscriptions sur **LOGICOURSE** le 01 juin et clôture le 13 juillet à midi.
 - 3- **Engagement en ligne** : 15€ en solo, 2 x 10€ en relai, tous frais inclus.
 - 4- **Engagement sur place le jour de la course** (majoré de 2euros)
 - 5- Récompenses : débardeur technique aux 400 premiers inscrits.
 - 6- Récompenses podium sur le 15km pour les 3 premiers aux scratches hommes et femmes ainsi que les 1ers de chaque catégorie « ancienne appellation vétérans ». Sur le 15km en relai, récompense aux 3 premiers duos masculins, féminins et mixtes.
 - 7- Remise des dossards sur place en extérieur à partir de 8h15'.
 - 8- Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire d'une licence Athlé compétition, Athlé running ou Pass'running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou d'une licence sportive en cours de validité délivrée par une Fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous les moyens la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

Ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie.
 - 9- Il y aura 1 ravitaillement sur le parcours du 15km.
 - 10- Conditions d'âge : nés en 2004 et avant pour le 15km et en 2006 et avant pour le relai.
 - 11- La participation en mode canicross sera interdite.
-